



# GESTION DES DÉCHETS PRODUITS LORS DES MANIFESTATIONS

**+ DE TRI C'EST**

**- DE COÛTS**

*Beaune Côte & Sud*

communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

# Vous organisez un évènement ? Avez-vous pensé à la gestion des déchets ?

Marchés gourmands, évènements associatifs, culturels ou sportifs, salons, vide-grenier, brocante, kermesse, fête de village, festivals, repas, concerts...

**L'Agglomération Beaune Côte et Sud** propose un service d'accompagnement sur-mesure pour tous vos évènements !

## Pour en bénéficier

1

Remplissez le formulaire en ligne au moins 3 semaines avant la date de votre évènement, afin de vous enregistrer.

2

Un interlocuteur vous contactera pour vous conseiller, vous guider et évaluer vos besoins (durée, emplacement, volumes prévisionnels) et s'assurer de la faisabilité.

3

Une fois l'accord technique trouvé, une convention de service sera transmise pour valider le dispositif.

## Rappel des consignes de tri

EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE  
ET EN MÉTAL



TOUS LES PAPIERS,  
CARTONNETTES  
ET PETITS CARTONS



BOUTEILLES ET  
BOÎEAUX EN VERRE



### DÉCHÈTERIES

AMPOULES ET VAISSELLES  
CASSÉES, OBJETS ET  
JOUETS EN PLASTIQUE,  
PRODUITS DANGEREUX ET  
GROS CARTONS



### COMPOSTAGE

ÉPLUCHURES DE FRUITS  
ET LÉGUMES, COQUILLES  
D'ŒUFS, MARCS DE  
CAFÉ, SACHETS DE THÉ  
ET PETITS DÉCHETS VERT



Téléchargez  
l'application  
**GUIDE DU TRI**  
pour plus  
d'infos  
pratiques



# Prêt de matériel

L'Agglomération peut mettre à disposition gratuitement du matériel de collecte (hors ordures ménagères), des gobelets réutilisables et des outils de communication pour faciliter le tri. Tout matériel prêté est à récupérer et à redéposer à la Maison de l'Intercommunalité (14 rue Philippe Trinquet à Beaune) par l'organisateur de l'évènement.

## Matériel proposé



Gobelets réutilisables  
(1€ par gobelet manquant)



Hauteur  
1,784m

Conteneur à roulette  
pour trier le verre

Profondeur  
1,15m

Largeur  
0,864m

Hauteur  
1,784m



Conteneur à roulette pour trier  
le papier et les petits cartons

Profondeur  
1,15m

Largeur  
0,864m

Corbeilles bi-flux



Hauteur  
1,090m



Poids  
17,6kg

Poids  
37,kg

Bacs de tri  
jaune



Hauteur  
1,165m

Largeur  
0,85m

Largeur  
1,265m

*Pour les prêts de bacs d'ordures ménagères, contactez directement la mairie de la commune où a lieu votre manifestation.*

**Attention les stocks sont limités,**  
la Communauté d'Agglomération répondra aux  
demandes en fonction des stocks disponibles.

# Procédure de demande de prêt de matériel

- 1** Remplir le formulaire de demande de prêt de matériel sur le site internet de la communauté d'agglomération.  
*(Rubrique «Déchets» / Vos demandes en ligne / Vous organisez un évènement ?)*
- 2** Une fois le formulaire étudié, le service Déchets vous recontactera pour faire le point sur vos besoins.
- 3** Signer la convention pour la gestion des déchets produits lors des manifestations.
- 4** Définir les dates de retrait et de retour du matériel à l'Agglomération. Aucune livraison par la Communauté d'Agglomération ne sera possible.

**5** Au moment de la collecte, un contrôle sera effectué pour évaluer la quantité de déchets produits. Seront pris en compte : les bacs d'ordures ménagères ainsi que les bacs de tri contenant trop d'erreurs et donc collectés avec les ordures ménagères. Dans le cas d'un volume supérieur à 1m<sup>3</sup>, une facturation sera établie.

**6** En cas de facturation, l'organisateur de l'évènement recevra par e-mail la facture correspondant au nombre de mètre cube collecté, à valider sous 8 jours. Une fois ce délai passé, la facture sera enregistrée et transmise à la Trésorerie en attente de règlement.

#### Facturation des déchets :

- 1) Les gobelets manquants seront facturés directement par le service déchet, au moment du retour de matériel.
- 2) En cas de facturation des ordures ménagères et/ou de déchets non triés la trésorerie émettra et vous transmettra un titre de recette.

#### Tarif des ordures ménagères pour l'année 2024 :

À partir d'1m<sup>3</sup>, le tarif appliqué est de 50€/m<sup>3</sup>.

*Dans le cas d'un refus de collecte suite à des erreurs dans les bacs de tri, le tarif « ordures ménagères » s'appliquera également pour ces déchets.*

Pour toutes questions, contacter  
le Service Déchets - Environnement  
Tél : 03.80.24.56.80  
Email : [dechets@beaunecoteetsud.com](mailto:dechets@beaunecoteetsud.com)

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)